

DÉLIBÉRATION N° 23/27

Séance du 28 novembre 2023

Conclusion d'un contrat de mécénat en numéraire avec la société SLB

Vu le décret n° 2009-1491 du 3 décembre 2009 modifié portant création de l'Établissement public du Palais de la découverte et de la Cité des sciences et de l'industrie et notamment ses articles 8 et 9,

Vu le décret du 2 décembre 2020 portant nomination du président de l'Établissement public du Palais de la découverte et de la Cité des sciences et de l'industrie, Monsieur Bruno Maquart,

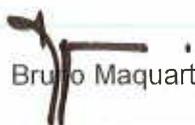
Vu la délibération n°22/11 relative à la détermination des catégories de contrats et conventions devant être soumises pour approbation au conseil d'administration,

Vu le projet de contrat et le rapport de présentation annexés,

Le conseil d'administration de l'Établissement public du Palais de la découverte et de la Cité des sciences et de l'industrie approuve la conclusion du contrat de mécénat en numéraire avec la société SLB dans le cadre du projet de rénovation du Palais de la découverte.

Fait à Paris,
Le 28 novembre 2023

Le président du conseil d'administration


Bruno Maquart